

---

# PLAN DE CONTINUITÉ EN CAS DE PANDÉMIE D'INFLUENZA

---

Université du Québec à  
Rimouski

---

Novembre 2009  
Mise à jour : 16 novembre 2009

---

## TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION
2. ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES EN CAS DE PANDÉMIE D'INFLUENZA
3. PLAN DE CONTINUITÉ DE L'UQAR EN CAS DE PANDÉMIE D'INFLUENZA
  - A) Buts et objectifs
  - B) Hypothèses du plan de travail
    - Paramètres du plan de continuité
    - Diffusion de l'information
    - Poursuite de la mission de l'UQAR et soutien à la communauté universitaire
    - Autres considérations
  - C) Rôles et responsabilités
  - D) Communications
  - E) Priorités organisationnelles
  - F) Poursuite des activités
    - Décision de restriction de l'accès aux installations et de suspension des activités courantes de l'UQAR
    - Maintien des fonctions et services essentiels
    - Maintien du soutien aux membres de la communauté
    - Suivi de l'absentéisme
    - Validité du trimestre d'enseignement
    - Conformité des processus financiers
    - Gestion des ressources humaines
4. Annexes
5. Liens utiles

### 1. INTRODUCTION

*« La grippe est une infection très contagieuse des voies respiratoires. Elle est causée par un virus influenza et se transmet de personne à personne. »*

*Les symptômes de la grippe A(H1N1) sont comparables à ceux de la grippe saisonnière : fièvre, toux, fatigue, diminution de l'appétit, maux de tête et douleurs musculaires. Certaines personnes infectées par le virus A(H1N1) présenteront également de l'écoulement nasal, des maux de gorge, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.*

*On parle de pandémie lorsqu'un virus de la grippe s'étend à l'échelle planétaire et qu'il est différent des virus influenza qui circulent chaque année.»*

*Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, 2009.*

Une pandémie d'influenza pourrait avoir des effets dévastateurs sur la société, les organisations et les individus. Le MELS invite donc tous les établissements d'enseignement à mettre en place un plan d'action afin de gérer les conséquences

d'une éventuelle pandémie. Cette planification s'inscrit dans la foulée du Plan gouvernemental en cas de pandémie d'influenza, coordonné par l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ).

## 2. ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES EN CAS DE PANDÉMIE D'INFLUENZA

Dans l'éventualité où le gouvernement du Québec déclarerait que le Québec est en phase de pandémie, l'UQAR devra mettre en œuvre son plan de continuité.

L'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) a établi des temps d'action en fonction des diverses phases de pandémie établies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le tableau suivant présente ces phases et ces temps d'action.

Phases établies par l'OMS		Temps d'action - OSCQ	Périodes d'action - MELS
<b>Période interpandémique</b>			
1	Possibilité de présence chez l'animal; risque faible pour l'homme.	Veille de l'OSCQ	Prévention et préparation
2	Présence chez l'animal qui expose l'homme à un risque important.		
<b>Période d'alerte à la pandémie</b>			
3	Infection chez l'homme, mais aucune transmission interhumaine, ou transmission rare et limitée.	Contexte de <b>VIGILANCE</b> et de menace pressentie.  <u>Préparation</u> de l'OSCQ en fonction du risque de pandémie de grippe.	Préparation et intervention
4	Quelques cas de transmission interhumaine, mais limitée et localisée.		
5	Risque important de pandémie : groupe important de transmission humaine		
<b>Période de pandémie</b>		<b>MENACE PRESSENTIE</b> avec la confirmation de transmission interhumaine, mais aucun cas d'infection par le nouveau virus n'est déclaré au Québec.  <u>Intervention</u> de l'OSCQ pour cibler les enjeux émergents et mettre à jour la stratégie prévue au PGPI.	Intervention
6	Transmission accrue et durable dans la population		
<b>Période postpandémique</b>		<b>RÉTABLISSEMENT</b> : Élaboration et réalisation des activités de retour à la normale.	Rétablissement
Retour à la période interpandémique			

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Gouvernement du Québec, Guide de planification des services essentiels dans les établissements d'enseignement et les organismes scolaires en cas de pandémie de grippe, version 2.0, 2009.

Lorsque survient un sinistre, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) adopte trois des quatre moments d'action de la classification reconnue par l'OSCQ, à savoir :

- La prévention et la préparation;
- l'intervention;
- le rétablissement.

Pour chacun de ces moments d'action, le MELS invite les établissements d'enseignement à agir comme suit :

#### Prévention et préparation

L'établissement :

- met en place des mesures de prévention et des stratégies de contrôle (mesures d'hygiène générales et personnelles, affichage, diffusion d'information, etc.);
- assure la liaison avec le MELS qui est en lien avec le MSSS et la Sécurité civile;
- reçoit et transmet l'information pour la promotion des mesures de protection.

#### Intervention

L'établissement :

- surveille le niveau d'absentéisme;
- maintient les mesures de prévention mises en place dans la phase de prévention et préparation;
- met en place des mesures visant à restreindre la propagation du virus;
- assure le maintien optimal des activités de formation et de recherche;
- met en place des mesures permettant de maintenir les services essentiels;
- reçoit les informations et les transmet régulièrement à la communauté.

## Rétablissement

L'établissement :

- organise le retour aux activités normales;
- accompagne les processus de résilience post-traumatiques (aide psychologique, séances de verbalisation, etc.);
- revoit, réévalue et, au besoin, bonifie son plan d'action.
- 

Les activités reliées au rétablissement seront réalisées en considérant la possibilité de vagues pandémiques subséquentes.

### **3. PLAN DE CONTINUITÉ DE L'UQAR EN CAS DE PANDÉMIE D'INFLUENZA**

#### A) BUTS ET OBJECTIFS

Assurer la protection des étudiants et du personnel, tant au plan physique que psychologique.

Poursuivre les activités de formation et de recherche.

Prendre toutes les mesures raisonnables pour :

- protéger la communauté, l'image et la réputation de l'établissement;
- assurer la validité des sessions d'enseignement;
- maintenir une saine gestion financière.

#### B) HYPOTHÈSES DU PLAN DE TRAVAIL

##### Paramètres du plan de continuité

Planification en fonction de l'évolution de la pandémie.

Réponse à trois scénarios possibles :

- poursuite des activités (taux d'absentéisme ne dépassant pas 10 %);
- réduction d'activités ciblées (taux d'absentéisme supérieur à 30 %);
- suspension complète des activités (taux d'absentéisme ne permettant pas la poursuite des activités régulières).
- 

Chaque responsable de secteur (cadre) a établi la liste des services à maintenir en fonction de chacun de ces scénarios ainsi que les mesures à prendre pour maintenir

ces services. Ces informations sont disponibles dans des documents déposés aux bureaux du recteur et du directeur des services auxiliaires, de la sécurité et de l'environnement. Ces documents comprennent entre autres la liste des substituts aux membres du personnel qui occupent des postes clefs, afin d'assurer la poursuite des activités jugées essentielles.

Certains points du plan de continuité doivent pouvoir s'appliquer durant 8 à 12 semaines, soit la durée possible de la période de pandémie.

Sur déclaration du déclenchement du plan d'action par la régie du recteur, l'UQAR fonctionnera en mode de crise. La régie du recteur se réserve alors le droit de suspendre l'application de certaines politiques et autres règles de prise de décision qui pourraient avoir un impact négatif sur l'atteinte des objectifs du plan. Des mesures pour minimiser les risques financiers de l'UQAR seront alors implantées.

### Diffusion de l'information

Afin d'assurer la diffusion de l'information, l'accès aux différents véhicules de communication (web, courriel, téléphone, etc.) sera maintenu quelle que soit la phase de la pandémie.

Les communications devront être pertinentes, claires et fréquentes.

Tout en diffusant des recommandations sur l'identification des symptômes, ainsi que sur les mesures d'hygiène et de prévention, l'UQAR ne cherchera pas à se substituer aux sources officielles d'information médicale, mais elle fournira aux membres de sa communauté l'adresse des sites disponibles et pertinents à propos du virus. (*Voir la liste des liens utiles en annexe*).

### Poursuite de la mission de l'UQAR et soutien à la communauté universitaire

Tout au long de la période de pandémie :

Les services essentiels doivent être définis afin d'assurer le soutien à la communauté et la poursuite des priorités organisationnelles.

On peut prévoir un taux élevé d'absentéisme, tant en classe que dans les stages en milieu pratique. Dans la mesure du possible, les activités d'enseignement seront maintenues. Le personnel enseignant sera sensibilisé à l'importance d'utiliser tous les outils disponibles (Claroline, lectures dirigées, auto-apprentissage, activités à distance, etc.) afin d'assurer la poursuite des objectifs des différents cours. Pour les étudiants logeant dans les Résidences à logements de l'UQAR, des mesures seront aussi mises en œuvre pour assurer le soutien nécessaire aux résidents.

### Autres considérations

Plusieurs organismes extérieurs à l'UQAR pourraient être susceptibles de fermer pour cause d'absentéisme, entraînant ainsi une rupture dans le placement des étudiants en stage pratique. Des étudiants pourraient se voir offrir l'opportunité de compléter les heures requises alors que d'autres en seraient privés. Sous la responsabilité du doyen aux affaires départementales, l'opportunité de mettre en place des mesures de « rattrapage » sera évaluée en phase de rétablissement.

### C) RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Afin de s'assurer que les interventions correspondront aux objectifs de l'UQAR, un comité de planification des mesures d'urgence (CPMU) a été constitué.

Ce comité est composé des personnes suivantes :

- le directeur des services auxiliaires, de la sécurité et de l'environnement;
- le directeur du service des ressources humaines;
- un conseiller en gestion des ressources humaines;
- la directrice du service des communications;
- le doyen aux affaires départementales;
- le secrétaire général;
- le directeur des services aux étudiants;
- une représentante du département des sciences infirmières;
- le contremaître de l'entretien ménager;
- le vice-recteur à la planification et aux partenariats pour le campus de Lévis;
- le directeur des services administratifs au campus de Lévis.

En période de crise, chaque vice-recteur formera son équipe d'intervention en fonction des besoins immédiats. En son absence, c'est un membre de son équipe de direction, identifié dans le plan de continuité du vice-rectorat, qui assumera ces responsabilités.

Lors de l'application du plan de continuité, le comité de coordination des mesures d'urgence (CCMU) se constitue. La régie du recteur joue ce rôle. En font partie :

- le recteur;
- le vice-recteur à la formation et la recherche;
- le vice-recteur aux ressources humaines et à l'administration;
- le vice-recteur à la planification et aux partenariats pour le campus de Lévis;
- le secrétaire général;
- le directeur de l'ISMER;
- la directrice du service des communications.

Sous la responsabilité du recteur, le rôle principal du CCMU est de prendre acte du taux d'absentéisme, de demander la mise en place de mesures spéciales, d'aviser le recteur sur la suspension d'activités et sur la restriction d'accès aux installations, d'apporter un soutien aux intervenants et d'anticiper les besoins et les actions de reprise des activités après la pandémie.

Le directeur des services auxiliaires, de la sécurité et de l'environnement coordonne les mesures d'urgence.

#### D) COMMUNICATIONS

La mise en place rapide de stratégies de communication est primordiale. La directrice du service des communications est responsable de la mise en place d'une stratégie de communication.

Cette stratégie comprend des mesures pour :

- Préparer des avis de phase pré-pandémique;
- Déclarer le lancement du plan de continuité;
- Maintenir les communications à la communauté pendant toutes les phases du plan de continuité;
- Assurer les communications avec les médias;
- En collaboration avec les différents services, maintenir les communications avec les organismes externes.

#### E) PRIORITÉS ORGANISATIONNELLES

Dans l'éventualité d'un ralentissement ou d'une suspension des activités, l'UQAR reconnaît la nécessité de fixer les priorités organisationnelles suivantes :

- Poursuite des activités d'enseignement et d'apprentissage ainsi que des services qui y sont reliés;
- Poursuite des activités de recherche;
- Maintien des services de sécurité et de premiers soins;
- Mise en place de mesures afin d'assurer la santé et le bien-être des étudiants et des employés;
- Maintien des services d'informatique, de réseautage et de communication;
- Maintien d'activités de gestion de ressources financières et humaines, incluant le versement des salaires et le paiement des fournisseurs;
- Protection et entretien des édifices et des équipements.

## F) POURSUITE DES ACTIVITÉS

### Décision de restriction de l'accès aux installations et de suspension des activités courantes de l'UQAR

La régie du recteur peut décider de restreindre l'accès aux installations de l'Université en raison des conditions internes ou externes critiques se répercutant sur la santé et sur la sécurité de la communauté universitaire, de même que sur la capacité de l'UQAR à dispenser les services essentiels sur l'un ou l'autre de ses campus.

Toutefois, même si l'accès aux installations est suspendu, la poursuite sur les campus de certaines activités de recherche ou autres peut être possible sur approbation de la régie du recteur.

### Maintien des fonctions et services essentiels

Les priorités organisationnelles de l'Université seront soutenues par les fonctions et services essentiels suivants :

- Identification d'une chaîne de décision fonctionnelle;
- Utilisation de moyens de communication redondants : le site web de l'UQAR, le courriel, la plateforme Claroline, les Intranets et les lignes téléphoniques;
- Soutien du Service des technologies de l'information (STI) pour assurer les services essentiels;
- Création d'une équipe de veille de l'évolution de la situation;
- Disponibilité du personnel pour l'entretien des installations physiques;
- Accroissement des mesures d'hygiène;
- Maintien de ressources sur et hors campus pour le versement des salaires et le paiement des fournisseurs;
- Mise en place de mesures pour la poursuite supervisée des activités de recherche ne pouvant être interrompues.

### Maintien du soutien aux membres de la communauté

Le Service aux étudiants a mis sur pied un plan afin d'assurer les services essentiels en cas de pandémie. Ce plan prévoit entre autres le maintien de l'aide financière aux étudiants, l'orientation vers les soins de santé, le soutien psychologique et les besoins particuliers, l'assistance aux étudiants internationaux (à Rimouski 418 724-1530, à Lévis 418 833-8800 # 3222).

Les résidences pour étudiants continueront à héberger les étudiants incapables de retourner chez eux (418-723-4311).

Le Service des ressources humaines assurera l'orientation vers les soins de santé et le soutien psychologique auprès des employées et des employés (418 724-1497 ou 1-800-511-3382 #1497).

### Suivi de l'absentéisme

En situation de pandémie, le taux d'absentéisme du personnel servira d'indicateur pour la prise de décision. Ce système de suivi est primordial pour que le ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) puisse suivre la progression de la maladie au Québec. Il permettra également à l'UQAR d'ajuster ses interventions en fonction des groupes touchés.

Les personnes devront indiquer si elles s'absentent parce qu'elles présentent elles-mêmes les symptômes de la grippe ou parce qu'elles accompagnent un proche atteint. Les membres du personnel des services feront leur déclaration au directeur du service ou, pour le personnel de Lévis, au cadre du campus de Lévis qui agit comme mandataire. Pour le personnel de soutien des unités académiques, la déclaration devra être faite au doyen ou au cadre concerné, comme suit :

- Personnel des départements : à la direction du département, qui transmet l'information au doyen aux affaires départementales;
- Personnel des modules : au doyen des études de premier cycle;
- Personnel des comités de programme : au doyen des études de cycles supérieurs et de la recherche;
- Personnel des secrétariats à l'enseignement de Lévis : à l'adjoint au vice-recteur à la formation et à la recherche pour le campus de Lévis;
- Personnel de l'ISMER : au directeur de l'ISMER

Les départements devront aussi fournir au Décanat aux affaires départementales le nombre de professeurs et de chargés de cours qui les auront avisés de l'impossibilité de donner leurs cours pour les mêmes raisons (symptômes de grippe ou accompagnement d'un proche présentant ces symptômes). Le directeur de l'ISMER recueillera ces mêmes informations pour les professeurs de l'ISMER.

Les directeurs, les doyens et l'adjoint au vice-recteur transmettront les renseignements au Bureau du recteur. L'information sera compilée et transmise quotidiennement au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), tel que requis par celui-ci lorsque le taux d'absentéisme en lien avec la présence de symptômes grippaux atteint 10 %.

### Validité du trimestre d'enseignement

Advenant la suspension généralisée des activités d'enseignement sur une longue période, le calendrier universitaire pourra être modifié selon les règles en vigueur

par le conseil d'administration de l'UQAR sur recommandation de la Commission des études.

#### Conformité des processus financiers

L'UQAR poursuivra ses activités de gestion financière de manière responsable dans la mesure où les institutions financières pourront soutenir ce service pendant la pandémie.

Ce qui inclut minimalement :

- La tenue des documents comptables;
- Les enregistrements des paiements faits à l'UQAR par les agences gouvernementales ou en provenance d'autres sources;
- L'assurance que les fonds sont suffisants pour couvrir le versement des salaires;
- Le paiement des fournisseurs clés.

#### Gestion des ressources humaines

Le Service des ressources humaines donne son soutien pour l'établissement et le maintien des fonctions essentielles pendant toutes les phases de la pandémie, ce qui peut inclure le redéploiement du personnel.

Pendant la pandémie, l'UQAR maintiendra le dialogue avec les responsables syndicaux afin de convenir de mesures particulières lorsque nécessaire.

## **4. ANNEXES**

Le point sur la situation de la grippe dans une perspective académique, Notes en marge d'une présentation au CGRD du 27 octobre 2009.

Stratégie de communication en cas de pandémie d'influenza, Service des communications de l'UQAR, octobre 2009

## **5. LIENS UTILES**

[www.pandemiequebec.gouv.qc.ca](http://www.pandemiequebec.gouv.qc.ca)

[www.influenza.gc.ca](http://www.influenza.gc.ca)

<http://www.combattezlagrippe.ca> 1-800-622-6232

## UQAR

### Le point sur la situation de la grippe dans une perspective académique

#### Présentation générale

Dans le contexte actuel de la propagation de la grippe A (H1N1), il convient d'informer les responsables des départements et unités départementales qu'ils doivent être en mesure, **sur un signal de la Régie du recteur**, de contribuer à la mise en application immédiate du *plan de continuité* élaboré dans le contexte de la pandémie de grippe. Un des éléments de ce plan d'action concerne l'émission d'une consigne de nature préventive à l'intention des professeures et professeurs, des personnes chargées de cours ainsi que des étudiantes et des étudiants à l'effet de les inviter à contribuer activement à la diminution du nombre de contacts interpersonnels directs entre les membres de la communauté universitaire. Au premier rang des mesures à promouvoir auprès des professeures et professeurs ainsi que des personnes chargées de cours afin de limiter ces contacts, on retrouve l'enseignement à distance (grâce au courriel, à Internet, au téléphone, etc.) de même que la prise en charge des responsabilités administratives qui y sont associées.

Dans cette perspective, les directrices et les directeurs de département sont aujourd'hui invités à transmettre les consignes qui suivent auprès des professeures et professeurs ainsi que des personnes chargées de cours de leur département. Les directions départementales sont tout particulièrement priées d'inviter toutes les personnes responsables d'enseignement sous leur juridiction à prendre le plus rapidement possible – si ce n'est pas déjà fait – un certain nombre de dispositions dont la liste suit.

#### Consignes

##### Absence de la professeure, du professeur ou de la personne chargée de cours

**Premièrement**, les professeures et les professeurs ainsi que les personnes chargées de cours doivent être préparés à l'éventualité où ils seraient victimes des symptômes associés à la grippe, ou encore, ils pourraient devoir demeurer auprès de leurs proches (conjoint, enfant, etc.) ayant besoin de soins, les obligeant à s'absenter de l'Université. Les professeures et les professeurs ainsi que les personnes chargées de cours sont donc invités à :

1. mettre en place ou consolider les dispositifs d'enseignement à distance de chacun des cours dont elles ou ils assument la responsabilité;
2. prévoir des activités d'apprentissage autonome pour leurs étudiantes et étudiants ainsi que la documentation et les dispositifs évaluatifs qui y seraient associés;
3. prévoir des scénarios de substitution pour remplacer les activités d'évaluation des apprentissages devant se dérouler en classe (examens, présentations individuelles ou d'équipe des étudiantes et étudiants en classe, etc.);

4. informer le plus rapidement possible leurs étudiantes et étudiants de l'ensemble de ces dispositions et mesures de rechange;
5. prévoir, en cours de trimestre, la mise à jour de ces dispositions au fur et à mesure de la progression du cours et des étapes à franchir d'ici la fin du cours;
6. prévenir quotidiennement le secrétariat du département du nom des personnes absentes ainsi que de la durée probable de leur absence, puis tenir le département informé de leurs projets de retour au travail.

### **Absence d'étudiants; suspension des activités sur un campus**

**Deuxièmement**, afin de prévoir le cas où un grand nombre de leurs étudiantes et étudiants seraient contraints de s'absenter ou celui où l'université serait dans l'obligation de suspendre ses activités à cause de la grippe, les professeures et les professeurs ainsi que les personnes chargées de cours sont invités à :

7. mettre en place ou consolider le plus rapidement possible leurs stratégies de repli en vue d'assurer la poursuite de leurs travaux de recherche;
8. mettre en place ou consolider le plus rapidement possible leurs dispositifs d'enseignement à distance;
9. mettre en place ou consolider leurs dispositifs de réception des travaux et de remise ultérieure des copies corrigées aux étudiantes et étudiants;
10. prévoir une gestion souple des échéances de remise des travaux qui permette la prise en compte des retards de certains de leurs étudiants et étudiantes, dans le cas où ces retards seraient occasionnés par la grippe;
11. dans le cas des cours pour lesquels il n'était pas prévu de recourir à l'évaluation en ligne, prévoir une gestion confidentielle à distance du processus de l'évaluation de l'enseignement en collaboration avec le ou les modules concernés (transmission d'une version électronique du questionnaire aux étudiantes et étudiants et acheminement direct des questionnaires complétés aux secrétariats modulaires);
12. prévoir une transmission à distance des bordereaux de notes au département pour signature par la direction, ainsi que leur acheminement subséquent au Bureau du registraire;
13. se rappeler qu'en cas d'absence prolongée de l'ensemble des étudiantes et étudiants d'un groupe-cours qui lui est confié – ce qui se produirait pendant une suspension des activités –, la personne responsable de l'enseignement doit voir à assurer la mise en place de moyens susceptibles de permettre l'atteinte des objectifs pédagogiques.

### **Cours et autres activités hors campus**

**Troisièmement**, dans le cas des cours donnés hors-campus, la direction du département devrait s'assurer de la collaboration du service de la formation continue et de celui de la technopédagogie dans la mise en oeuvre des consignes énumérées plus haut;

### **Désignation d'un substitut à la direction départementale**

**Quatrièmement**, par mesure de prudence, la direction du département devrait voir à l'élection par son assemblée d'une personne substitut qui puisse la remplacer au besoin et assurer la continuité de la mise en œuvre des consignes énumérées plus haut;

### **Veille sur l'absentéisme**

**Cinquièmement**, afin de satisfaire aux exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en matière de veille sur la pandémie, il est essentiel que la direction de chaque département collabore quotidiennement avec le Décanat aux affaires départementales dans la réalisation d'un relevé des absences qui sera quotidiennement acheminé à **10 h** par courriel au décanat. Ce relevé fera état du **nombre** de personnes absentes 1.- pour symptômes associés à la grippe; 2.- pour soins à des proches affectés par des symptômes associés à la grippe; et 3.- pour d'autres motifs non reliés à la grippe. Ce relevé présentera séparément les données concernant 1.- les employés de soutien (bureau et professionnel) relevant du département; 2.- les professeures et professeurs du département; de même que 3.- les personnes chargées de cours responsables de l'enseignement d'un ou de plusieurs cours rattachés à la banque du département.